RELEVE DE DECISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mardi 14 février 2017, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 8 février 2017.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN - Maire, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. DERU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, M GAUBERT, M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : Mme BALAY-MIZRAHI (pouvoir à M. LECHIEN), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. PASINO (pouvoir à Mme DESRAME), Mme DESPRES (pouvoir M. BONENFANT), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. DERU), M. BERTIER (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), Mme LAISNE, Mme PAULANGE (pouvoir à M. FORGET).

ETAIT ABSENTE : Mme RIO.

Secrétaire : Anne-Cécile BRIEC-LAME

*
* *

M. Maire déclare la séance ouverte et demande à Anne- Cécile Briec-Lamé de procéder à l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 15 décembre 2017 est adopté (après une correction apportée par Mme Missir - affaire n°6).

M. le Maire informe ensuite le conseil municipal que la Ville de Dinan a reçu le Label « Ville active et sportive » - 1 laurier. Ce label a pour objet de valoriser les communes qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive, sous toutes ses formes, et pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre. M. le Maire remercie M. Jouneau pour son implication dans ce dossier. M. Jouneau remercie tous les membres des associations qui contribuent à la promotion de l'activité physique et sportive.

M. Gaubert signale que l'ordre du jour est très chargé et que le nombre de conseils municipaux dans l'année n'est pas suffisant.
M. le Maire précise que le nombre de séances prévues est suffisant et que c'est le même que dans la majorité des communes de même importance. Le planning prévisionnel des séances pour l'année 2017 est communiqué aux conseillers municipaux.

M. Forget interpelle M. Le Maire, en tant que Président du Conseil de surveillance du centre hospitalier René Pléven, afin d'avoir des informations sur l'hôpital et plus précisément sur l'avenir de la maternité.

M. le Maire rappelle que les modalités relatives aux questions orales et écrites sont précisées dans le règlement intérieur du conseil municipal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – FINANCES – Budget général et budgets annexes – Budget primitif 2017

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **25 voix pour et 6 abstentions** (M GAUBERT, M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BERTIER (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), Mme PAULANGE (pouvoir à M. FORGET) :

- d'adopter le Budget Primitif Commune comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 976 658,40 €	16 976 658,40 €
Investissement	12 672 584,44 €	12 672 584,44 €
Total	29 649 242,84 €	29 649 242,84 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	87 872,46 €	87 872,46 €
Investissement	269 592,00 €	269 592,00 €
Total	357 464,46 €	357 464,46 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	61 531,10 €	61 531,10 €
Investissement	49 916,53 €	49 916,53 €
Total	111 447,63 €	111 447,63 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 471 305,63 €	1 471 305,63 €
Investissement	2 723 024,63 €	2 723 024,63 €
Total	4 194 330,00 €	4 194 330,00 €

- d'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste jointe au BP Commune.

- d'attribuer une subvention de 500 000 € au CCAS.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, Mme Bonnefond, M. Déru, Mme Paris, M. Hellio, M. Robert (Directeur général des services), M. Forget, M. le Borgne, M. Lagrée et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°2 –FINANCES –- Autorisations de programme et crédits de paiement (AC/CP) 2017

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**, d'approuver les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants pour l'année 2017 :

Libellé AP/CP	obs	Montant AP	CP 2017
AP/CP n° 1 remparts	opération 52	2 003 263	379 033
AP/CP n°2 Quartier Gare	opération 71	191 894	107 234
AP/CP n°3 : Château	opérations 53 et 61	538 384	490 761
TOTAL des AP/CP exercice 2017		**2 733 541**	**977 028**

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°3 – FINANCES – Tarifs municipaux au titre de l'année 2017 - Complément

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de compléter le tableau des tarifs pour l'année 2017 ainsi :

- **Pour l'exposition Yves Saint-Laurent :**

		Décision de la commission
TARIFS INDIVIDUELS - Tarif normal -Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif : demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans, carte d'invalidité) - Enfant de moins de 10 ans		**6 €** **4 €** **Gratuit**
TARIFS GROUPES - Adultes (billet individuel pour les groupes de 15 personnes minimum).		**3,5 €**
GROUPES SCOLAIRES - Ecoles maternelles et primaires Dinan et hors Dinan. - Lycées et collèges. (Gratuité accordée aux accompagnateurs)		**Gratuit** **2 € / élève**

- **Pour l'Atelier du 5 Bis**

  - Activités jusqu'alors menées dans le cadre du centre social :

Tarifs actions Habitants / actions familles et Parentalité

	Famille	Autre (Bénévole)
ACTIVITES (sur place/ auto-animation	1 €	1 €
ACTIVITES sur Dinan, avec prestation (cinéma, musée, spectacle)	2,50 €	2,50 €
Sortie transport limitrophe	2 €	3 €
Sortie plus 30kms…	5 €	7 €
Selon le tarif de la prestation d'activités	4 €	6 €
	8 €	10 €
	12 €	14 €

Café	0,20cts
Photocopie	0,30cts

  - L'espace Jeunes

    L'espace Jeunes est ouvert dans les locaux de l'Atelier du 5 Bis depuis janvier 2017.

    ADHESION ANNUELLE ESPACE JEUNES : (année scolaire 2016- 2017)
    - Jeune de Dinan : 2 €
    - Jeune Hors Dinan : 4 €

    ANIMATIONS :
    DINAN (Hors Dinan, majoration de 2€)

Quotients	**Journée A Thème**	**½ journée** A Thème
0 à 440	**11 €**	**7,55 €**
441 à 480	**12,02 €**	**7,65 €**
481 à 515	**13,14 €**	**7,86 €**
516 à 700	**13,64 €**	**8,06 €**
701 à 900	**14,74 €**	**8,57 €**
901 à 1200	**15,17 €**	**9,08 €**
1201 à 1500	**15,67 €**	**9,58 €**
1 500	**16,18 €**	**10,09 €**

La discussion à laquelle prirent part Mme Guillemot, Mme Missir, Mme Desramé, M. Gaubert et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 4 – DIRECTION GENERALE – Mise en œuvre du Plan de prévention et de sécurité 2017

Rapporteurs : M. LAGREE et M. SACHET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- par **25 voix pour, 3 abstentions** (M. GAUBERT, Mme BRIEC-LAME, M. BERTIER (pouvoir Mme BRIEC-LAME)) **et 3 voix contre** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir à M. FORGET)) :
  - d'autoriser l'installation d'un système de vidéo protection dans les secteurs définis dans le Plan de prévention et de sécurité 2017, à savoir le secteur des gares routière et ferroviaire, celui du parking extérieur de l'Hôtel de Ville et de la rue du Fossé et celui de la rue de la Cordonnerie et de la rue du Petit Pain ;

- **à l'unanimité** :
  - d'approuver la création de deux postes de policiers municipaux ;
  - d'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions du Plan de prévention et de sécurité et, notamment, à signer la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection auprès de M. le Préfet des Côtes d'Armor ;
  - d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions au taux maximum concernant le financement du système de vidéo protection et les équipements individuels des policiers municipaux recrutés ;
  - d'inscrire les dépenses et les recettes en résultant au budget communal ;

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Forget, M. Gaubert, Mme Briec-Lamé, M. Brunet, M. Déru, M. Le Borgne, Mme Guillemot, M. Sachet et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°5 – MUSEE YVONNE JEAN HAFFEN – MAISON D'ARTISTE DE LA GRANDE VIGNE – Convention de partenariat « Ville de Dinan-Association Les Ateliers du Plessix-Madeuc »

Rapporteur : Mme PARIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc pour encadrer le partenariat, dans l'intérêt du Musée Yvonne Jean Haffen et de l'association Les Ateliers du Plessix-Madeuc.

La discussion à laquelle prirent part M. Jouneau et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°6 – MUSEE – Lancement du Projet scientifique et culturel du Musée de Dinan

Rapporteur : Mme PARIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'acter la composition du Projet scientifique et culturel du musée ainsi :

- des professionnels du secteur des musées :
  Monsieur Pascal Aumasson directeur du Musée des Beaux-Arts de Brest ;
  Madame Anne Dary, directrice du Musée des Beaux-Arts de Rennes ;
  Monsieur Arnauld Brejon de Lavergnée, ancien directeur des collections du Mobilier national ;
  Madame Brigitte Nicolas, *directrice du* Musée de la Compagnie des Indes de Lorient ;
  Madame Élisabeth Renaud, directrice du Musée de Saint-Brieuc ;
  Madame Brigitte Richard, directrice des Musées de Granville ;
  Madame Évelyne Schmitt, conseiller pour les musées à la DRAC de Bretagne ;

- quatre membres du Conseil municipal : M. le Maire, Mme Paris, Mme Desramé et Mme Laisné

- ainsi que de Madame Joëlle Le Guiffant, Adjointe au maire de Léhon, chargée du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

Affaire n°7 – COMMUNE NOUVELLE – Convention de mise à disposition de service entre Dinan Agglomération et les communes de Dinan et Léhon

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **29 voix pour et 2 abstentions** (M. Forget et Mme Missir)

- d'approuver la convention de mise à disposition de service à passer entre Dinan Agglomération et les communes de Dinan et Léhon dans le cadre du projet de commune nouvelle;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°8 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un terrain nu situé dans le lotissement La Conninais à Dinan

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité :**

- de déclasser le dit terrain situé dans le lotissement la Conninais du domaine public communal

- de vendre ce terrain, au prix de 84 600€, avec obligation d'y édifier une construction

- d'autoriser M. le Maire à conclure tous les actes se rapportant à cette vente notamment les actes notariés, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°9 – AFFAIRES FONCIERES – Bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville de Dinan en 2014, 2015, 2016

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville de Dinan pour les années 2014, 2015 et 2016.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°10 - URBANISME - Restauration de menuiseries et d'éléments de façade de la maison sise 5 rue du Château - Demande de subvention de Mme GLATRE

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 27 voix pour, 2 voix contre** ((Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir M. FORGET)) et **2 abstentions** (M. JOUNEAU et Mme BRIEC-LAME) d'accorder à Mme GLATRE une subvention s'élevant à la somme de 797,50 € (sept-cent-quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante centimes).

Affaire n° 11 - URBANISME - Remplacement des menuiseries extérieures de la maison sise 20 bis rue Waldeck Rousseau - Demande de subvention de Mme Marie HENRY

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 27 voix pour, 2 voix contre** ((Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir M. FORGET)) et **2 abstentions** (M. JOUNEAU et Mme BRIEC-LAME) d'accorder à Mme HENRY une subvention s'élevant à la somme de 1 966 € (mille neuf-cent-soixante-six euros).

Affaire n°12 - URBANISME - Remplacement des menuiseries extérieures et réfection de toiture de la maison sise 3 place Sainte Catherine - Demande de subvention de M.WALRAVE

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 27 voix pour, 2 voix contre** ((Mme MISSIR, Mme PAULANGE (pouvoir M. FORGET)) et **2 abstentions** (M. JOUNEAU et Mme BRIEC-LAME) d'accorder à M. WALRAVE une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Affaire n°13 - URBANISME - Lotissement « Le Hameau des Fontaines » - Dénomination de voie

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'adopter la dénomination *allée des Conillères* à la voie interne et au chemin du lotissement « Le Hameau des Fontaines ».

Affaire n°14 - PERSONNEL - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - CREATION D'UN EMPLOI - CADRE DES CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'accepter la création d'un emploi CAE à 35/35ème à compter du 1er mars 2017

- d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,

- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document ou contrat relatif à cet objet.

Affaire n°15 - PERSONNEL – Tableau des emplois

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- d'adopter le tableau des emplois arrêté au 1er janvier 2017
- d'ouvrir au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Affaire n°16 - DIRECTION GENERALE – Télétransmission des actes au contrôle de légalité – Programme « ACTES » - Signature d'une convention avec la Préfecture des Côtes d'Armor

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Préfecture des Côtes d'Armor pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Affaire n° 17 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations d'attributions du conseil municipal au Maire depuis septembre 2016, à savoir :

- **Décision n° 2016/01**, en date du 06/12/2016, autorisant le SDE 22 à procéder à l'aménagement de l'éclairage public de la rue de la Garaye.

- **Décision n° 2016/02**, en date du 06/12/2016, autorisant le SDE 22 à effectuer les travaux sur le réseau électrique de la rue de la Garaye.

- **Décision n° 2016/03**, en date du 06/12/2016, augmentant le montant de la régie d'avance du centre de loisirs sans hébergement dans la cadre du dispositif « Argent de poche ».

Affaire n°18 - ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2015

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2015.

La séance est levée à minuit.